



CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LIFA
SAMEDI 2 AVRIL 2022
Forum Armand Peugeot – Poissy (78)

Paris, le 28 février 2022

Madame, Mademoiselle, Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir participer à L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la LIGUE DE L'ÎLE-DE-FRANCE D'ATHLÉTISME (LIFA), le samedi 2 avril 2022 à 14h00 au Forum Armand Peugeot à Poissy. Vous trouverez l'ordre du jour en annexe.

MODALITES DES VOTES

- ☞ Le collège électoral se compose des délégués des clubs (**y compris des sections locales**);
- ☞ Pour participer aux différents votes, **les délégué(e)s devront être licencié(e)s pour la saison administrative 2021/2022 et en fournir le justificatif.** (Une attestation peut être imprimée à partir du système SI-FFA) ;
- ☞ Chaque délégué dispose, pour tous les votes au cours de l'Assemblée Générale, d'un nombre de voix égal au nombre de licences délivrées au 31 Août 2021 au sein du club qu'il représente, sous réserve que ce club soit réaffilié pour la période 2021/2022 ;
- ☞ Le vote par correspondance est interdit ;
- ☞ Les clubs qui ne peuvent être représentés par leur président(e) ou leur secrétaire général(e) peuvent **être représentés par une personne licenciée de ce club ;**
- ☞ Le vote par procuration est autorisé ; **toutefois le représentant d'un club (au sens du paragraphe ci-dessus) ne peut recevoir un pouvoir que d'un seul autre club de sa ligue, étant ainsi entendu qu'un représentant ne peut pas être titulaire de plus de deux pouvoirs.**

SITUATION DES CLUBS NOUVELLEMENT AFFILIÉS.

Les clubs affiliés **depuis le 1^{er} septembre 2021** ne peuvent pas prendre part aux différents votes, mais sont invités à assister à l'Assemblée Générale.

PENALITE POUR NON REPRESENTATION

Conformément au vote des clubs lors de l'Assemblée Générale de la LIFA du 8 décembre 1973, tous les clubs (**y compris les sections locales**) doivent être présents ou représentés à l'Assemblée Générale. Les clubs qui ne rempliraient pas cette condition seront passibles d'une pénalité dont le montant a été maintenu par le Comité Directeur, lors de sa réunion du 2 juin 2016, à 30 € par tranche de 50 licenciés à la date de fin de période administrative, soit au 31 août 2021).

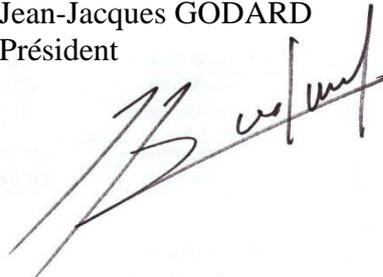
ÉLECTION PARTIELLE AU COMITE DIRECTEUR (Art. 23-24-25-26-27 des statuts de la LIFA)

- ☞ Le nombre de postes à pourvoir est de 1 (sans poste réservé obligatoire). Les candidat(e)s devront **avoir 18 ans révolus le 2 avril 2022 et être titulaires d'une licence FFA valide pour la saison 2021-22 dans un club de la LIFA à la date limite de dépôt des candidatures soit le 21 mars 2022 ;**
- ☞ Ne peuvent être élues au Comité Directeur :
 - Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
 - Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
 - Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques de compétition ou d'infraction à l'esprit sportif.

Les candidatures devront parvenir au siège de la LIFA, par voie postale au 16 rue Vincent Compoint 75018 – PARIS ou par courriel à eric.berenyi@athleif.org **au plus tard le 21 mars 2022 à minuit (cachet de la poste faisant foi)** (voir fiche type de candidature jointe).

Veillez croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, le Président, à l'expression de mes sentiments sportifs les meilleurs.

Jean-Jacques GODARD
Président





ÉLECTION PARTIELLE COMITÉ DIRECTEUR LIFA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LIFA
2 AVRIL 2022 – POISSY (78)

MODÈLE DE FICHE DE CANDIDATURE

Joindre une photo d'identité récente

par courrier à la LIFA ou courriel à eric.berenyi@athleif.org
au plus tard le 21 mars 2022 (minuit dernier délai, cachet de la poste faisant foi)

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M / F *

Date de naissance _____ Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Tél Domicile : _____ Fax Domicile : _____

Tél Professionnel : _____ Tél Mobile : _____

Email : _____ @ _____

Profession : _____

Licence n° : _____ (Validée pour la saison administrative 2021/22)

(*) Rayer la mention inutile

Déclare être candidat à l'élection au Comité Directeur en qualité de membre

En étant candidat(e) au Comité Directeur de la LIFA, j'atteste sur l'honneur respecter les conditions fixées par les Statuts de la LIFA, et « ne pas être condamné(e) à une peine qui fait obstacle à mon inscription sur les listes électorales » ou « ne pas avoir eu de sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ».

A : _____ le : _____

Signature :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LIFA
2 AVRIL 2022 – 14H00
Forum Armand Peugeot – Poissy (78)

ORDRE DU JOUR

13 H 00/13 H 45 - Vérification des pouvoirs

- ☞ Rapport du Président de la Commission des Statuts et Règlements ;
- ☞ Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 29 mai 2021 ;
- ☞ Allocution du Président ;
- ☞ Remise des médailles de Platine et d'Or FFA ;
- ☞ Rapport de la Secrétaire Générale ;
- ☞ Intervention sportive - Bilan 2021 et présentation des actions sportives 2022 ;
- ☞ Présentation des comptes 2021 ;
- ☞ Rapport du Commissaire aux comptes ;
- ☞ Vote pour l'approbation des comptes 2021 et affectation du résultat ;
- ☞ Présentation du budget 2022 ;
- ☞ Vote du montant des cotisations annuelles des Clubs affiliés et du budget 2022 ;
- ☞ Election partielle au Comité Directeur (1 poste à pourvoir) ;
- ☞ Intervention des personnalités ;

Clôture de l'Assemblée Générale

FICHE DE REPRÉSENTATION DU CLUB
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LIGUE DE L'ILE DE FRANCE D'ATHLETISME

FICHE À REMETTRE AVANT L'AG POUR VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Rappel des textes :

Article 12 - Représentants de Clubs et pouvoirs

12.1-Les Clubs sont représentés par leur Président ou leur Secrétaire Général licencié à la date de l'Assemblée Générale. A défaut, la personne chargée de représenter le Club à l'Assemblée Générale de sa Ligue doit être licenciée au titre de ce Club à la date de celle-là, et être en possession d'un pouvoir à en-tête du Club, daté et signé de son Président ou de son Secrétaire Général.

12.2-Le vote par procuration est autorisé ; toutefois, le représentant d'un Club ne peut recevoir un pouvoir que d'un seul autre Club de sa Ligue ; étant ainsi entendu qu'un représentant ne peut pas être titulaire de plus de deux pouvoirs.

- o Le vote par correspondance n'est pas admis.

3 situations, donc 3 fiches possibles dont une seule est à utiliser par chaque club selon la situation

A - Si le club est représenté par son (sa) Président(e) ou son (sa) Secrétaire Général(e), remplir le cadre ci-dessous :

NOM DU CLUB : _____

N° DU CLUB : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction* : Président(e) / Secrétaire Général(e), N° de licence : _____

Signature :

(* Rayer la mention inutile

B - Si le club n'est pas représenté par le (la) Président(e) ou le (la) Secrétaire Général(e), mais par une personne du même club, remplir le cadre ci-dessous :

NOM DU CLUB : _____

N° DU CLUB : _____

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) : _____

Président(e) / Secrétaire Général(e) * du club ci-dessus nommé donne pouvoir à

M. (Nom, Prénom) : _____

Licence n° : _____ membre de mon club

pour représenter ce club à l'Assemblée Générale de la Ligue de l'Ile de France d'Athlétisme le 2 avril 2022 et prendre part aux différents votes qui auront lieu ce jour.

Signature du (de la) Président(e) ou _____ Signature du (de la) représentant(e) du club :

du (de la) Secrétaire Général(e) :

(* Rayer la mention inutile

C - Si le club est représenté par une personne d'un autre Club, elle-même déjà chargée de représenter son propre club :

NOM DU CLUB : _____

N° DU CLUB : _____

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) : _____

Président(e) / Secrétaire Général(e) * du club ci-dessus nommé donne pouvoir à

M. (Nom, Prénom) : _____

Licence n° : _____ représentant **de son** club _____

pour représenter mon club à l'Assemblée Générale de la Ligue de l'Ile de France d'Athlétisme le 2 avril 2022 et prendre part aux différents votes qui auront lieu ce jour.

Signature du (de la) Président(e) ou _____ Signature du (de la) représentant(e) du club :

du (de la) Secrétaire Général(e) :

(* Rayer la mention inutile

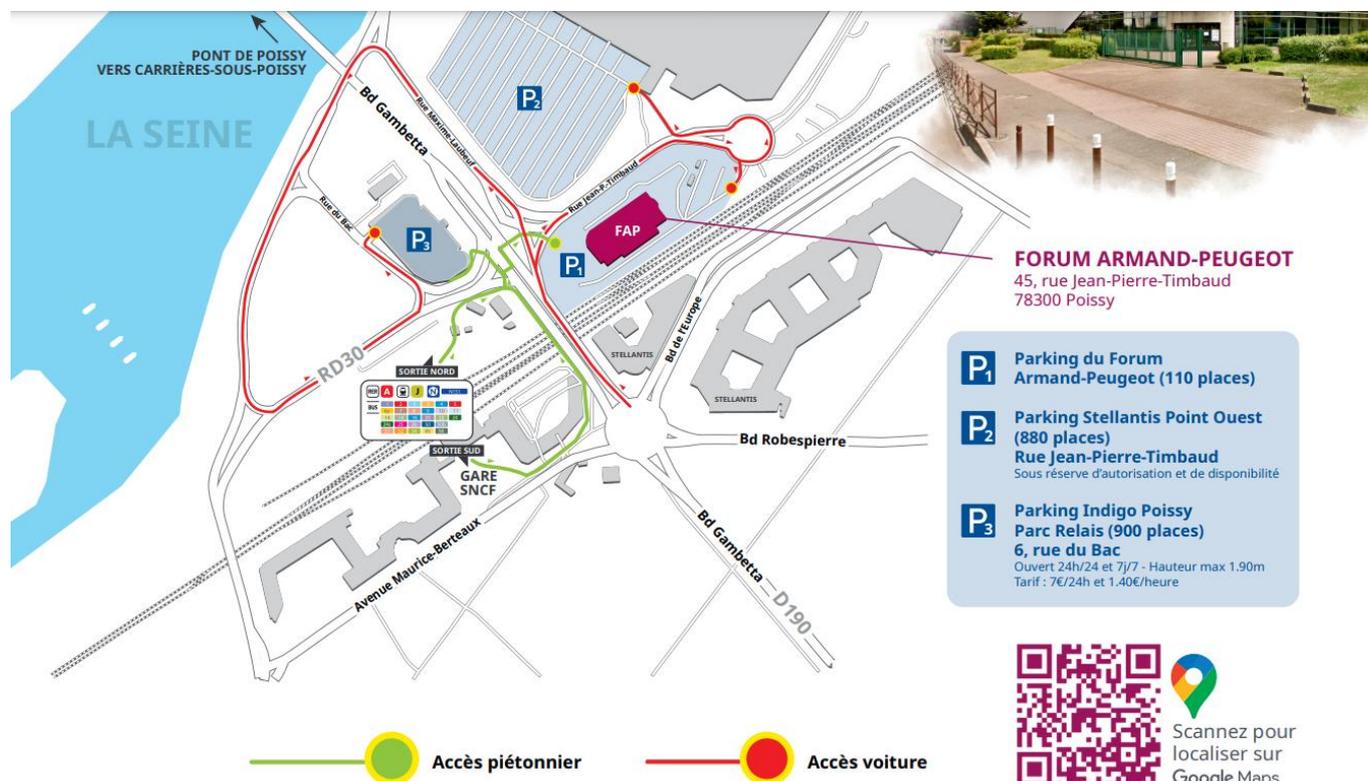
NB : le détenteur de la fiche C pour un autre club que le sien doit donc aussi être détenteur pour son club de la fiche

ASSEMBLEE GENERALE LIFA – 2 avril 2022

PLAN D'ACCES

FORUM ARMAND PEUGEOT

45, rue Jean-Pierre Timbaud – 78300 Poissy



Accès en voiture depuis :

[Cliquer ICI](#)

Ligue de l'Île de France d'Athlétisme – 16, rue Vincent Compoint 75018 PARIS

Tel : 01 42 55 48 68 – www.lifa-athle.fr

Association Loi 1901 – Déclarée les 21/05/1948 et 9/09/1977 – N° Agrément 622 959